MINISTERE CHARGE DES EAUX, FORETS, CHASSE ET PECHE
****
DIRECTION DE CABINET
****
COORDINATION DE L'OBSERVATOIRE ECONOMIQUE DE LA FILIERE BOIS EN RCA
****
N° 03 /MCEFCP/DIR.CAB/COEFB-23

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
UNITE - DIGNITE - TRAVAIL
****

Bangui, le 21 JUIL 2023

COURRIER ARRIVÉE
ENREGISTRE LE 27 JUIL 2023
SOUS LE N° 0561

CIRCULAIRE

A

L'ATTENTION DES RESPONSABLES DES SOCIETES FORESTIERES LEGALEMENT INSTALLEES EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=

Objet : Application des dispositions de l'Article 19 nouveau de la Loi n° 22.016 du 30 décembre 2022 arrêtant le Budget de l'Etat pour l'année 2023 des valeurs mercuriales et FOT.

Pour compter de la date de signature de la présente circulaire, les dispositions de l'Arrêté Interministériel n° 1462 fixant les valeurs mercuriales et FOT des essences forestières pour le second semestre de l'année 2022 ne sont plus applicables pour les **valeurs «plancher»** de cinq mille francs CFA **(5 000 F CFA)**

A cet effet, les dispositions de l'Arrêté 19 nouveau de la Loi **n° 22.016 du 30 décembre 2022** arrêtant le Budget de l'Etat pour l'année 2023 **sont désormais applicables,** en attendant la prochaine révision des valeurs mercuriales et FOT.

J'attache de l'intérêt à la mise en œuvre du respect des dispositions de ladite circulaire.

Le Ministre Chargé des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche

MINISTERE CHARGE DES EAUX FORETS CHASSE ET PECHE – Le Ministre – REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Amit IDRISS

Destinataires :

- *IFB……………………………………………1*
- *SEFCA…………………………………………1*
- *CENTRABOIS……………………………………1*
- *SCAD…………………………………………1*
- *TIMBERLAND……………………………………1*
- *WOOD INTERNATIONAL COMPAGNIE……1*
- *STBCA…………………………………………1*
- *VICA……………………………………………1*
- *THANRY CA……………………………………1*
- *SOFOKAD………………………………………1*
- *SINFOCAM………………………………………1*
- *FOREST CONSULTING COMPANY…………1*
- *SGS-RCA…………………………………………1*

MINISTERE CHARGE DES FINANCES
ET DU BUDGET
****

MINISTERE CHARGE DU
COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE
****

MINISTERE CHARGE DES EAUX,
FORÊTS, CHASSE ET PÊCHE
****

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Unité – Dignité – Travail
****

ARRETE INTERMINISTERIEL N° 389

PORTANT APPLICATION DES DISPOSITION DE LA LOI N°22.016 ARRETANT LE BUDGET DE L'ETAT POUR L'ANNEE 2023

LE MINISTRE CHARGE DES FINANCES ET DU BUDGET

LE MINISTRE CHARGE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

ET

LE MINISTRE CHARGE DES EAUX, FORÊTS, CHASSE ET PÊCHE

VU la Constitution de la République Centrafricaine du 30 mars 2016 ;

VU la Loi n° 07.018 du 28 décembre 2007, portant Code de l'Environnement de la République Centrafricaine ;

VU la Loi n° 08. 022 du 17 octobre 2008, portant Code forestier de la République Centrafricaine ;

VU la Loi n°22.013 du 09 septembre 2022, portant modification de la Loi N°21.015 du 30 décembre 2021, arrêtant le Budget de l'Etat pour l'année 2022 ;

VU le Décret n° 22.040 du 07 février 2022, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

VU le Décret n° 22.042 du 09 février 2022, portant confirmation des membres du Gouvernement;

VU le Décret n° 22.467 du 02 15 novembre 2022, portant Organisation et Fonctionnement du Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche, et fixant les Attributions du Ministre ;

VU le Décret n° 18.175 du 12 juillet 2018, portant Organisation et Fonctionnement du Ministère du Commerce et de l'Industrie, et fixant les Attributions du Ministre ;

VU le Décret N° 019.149 du 21 mai 2019, portant Organisation et Fonctionnement du Ministère des Finances et du Budget, et fixant les Attributions du Ministre ;

VU l'Arrêté Interministériel n°1462 fixant les valeurs mercuriales et FOT des essences forestières pour le second semestre de l'année 2019.

ARRETENT

Article 1 : Les dispositions de l'Article 19 nouveau de la Loi n°22.016 du 30 décembre 2022 arrêtant le Budget de l'Etat pour l'année 2023 sont applicables en attendant la prochaine révision des valeurs mercuriales et FOT.

Article 2 : Le présent Arrêté qui annule toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Bangui, le 24 AVR 2023

Ministre Chargé du Commerce Et de l'Industrie

Mme MBOUA née Léa KOYASSOUM DOUMTA

Ministre Chargé des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche

Amit IDRISS

Le Ministre Chargé des Finances et du Budget

Hervé NDOBA